Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 049-200058873-20231213-D2023_103-DE

DECISION
D2023-103

PRISE AU TITRE DES DELEGATIONS ATTRIBUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L2122-22 DU CGCT)

Le Maire de la Commune de Mazé-Milon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCL-2015.100 en date du 18 décembre 2015, portant création de la commune nouvelle Mazé-Milon,

Vu la délibération D2020-039 en date du 5 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 octobre 2023

DECIDE

Article 1 : **les tarifs communaux pour locations et mises à dispositions sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2024 pour ce qui concerne les services publics communaux du territoire de la commune de Mazé-Milon :**

Equipements			Salle des Loisirs	Salle Bellevue			Salle de l'Amitié	Pré de la Cure	Matériel		
Usagers				Petite salle	Grande salle	2 salles			Bancs	Tables	Chaises
Particulier professionnel	De Mazé	la journée	450,00 €	145,00 €	280,00 €	340,00 €	105,00 €	95,00 €	0,90 €	2,50 €	0,35 €
		Week-end	565,00 €	180,00 €	370,00 €	435,00 €		120,00 €			
		Week-end et journée supplémentaire	620,00 €	240,00 €	425,00 €	510,00 €					
	Hors commune	la journée	815,00 €	260,00 €	530,00 €	630,00 €	215,00 €	195,00 €			
		Week-end	970,00 €	295,00 €	645,00 €	780,00 €		235,00 €			
		Week-end et journée supplémentaire	1030,00 €	350,00 €	695,00 €	835,00 €					
Association	Réunion sur la semaine		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Manifestation		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Article 2 : La présente décision est d'application immédiate

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date d'accomplissement des formalités ci-dessous, certifiant son caractère exécutoire :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 049-200058873-20231213-D2023_103-DE

- Transmission à Monsieur le préfet de Maine-et-Lo
- Affichage à la porte de la Mairie,

<u>Article 4</u> : Elle sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et publié au recueil des acteurs administratifs

Fait à Mazé-Milon, le 13 décembre 2023

Affichée le
Pour une durée de 2 mois

Le Maire,

Christophe POT

COMMUNE DE MAZE-MILON 49630

Le Maire,

Christophe POT

COMMUNE DE MAZE-MILON 49630